

**COLLOQUE**  
international

**8 et 9 Déc**  
2022

# Pour un **nouveau** droit des **Outre-mer** du **XXI<sup>e</sup>** siècle

Organisé par Thomas M'SAÏDIÉ, Maître de Conférences HDR  
avec le soutien scientifique de Jacques ZILLER, Professeur des Universités



Avec le soutien du Département de Mayotte

# PRÉSENTATION

*Colloque organisé à Mayotte par Thomas M'SAÏDIÉ, Maître de conférences HDR en droit public au Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte avec le soutien scientifique de Jacques ZILLER, ancien Professeur des Universités (droit public) à l'Université des Antilles et de la Guyane puis à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ancien professeur de droit de l'Union européenne à l'Institut Universitaire européen (Florence) puis à l'Université de Pavie (Italie).*

Le droit des Outre-mer a connu une consécration constitutionnelle sous la IV<sup>e</sup> République. Avec la décolonisation, le constituant, le législateur, les juridictions, la doctrine ainsi que les institutions de l'Union européenne ont contribué au développement du droit des Outre-mer, un droit de la diversité et des spécificités.

En droit interne, la pierre angulaire a été la loi du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française, suivie de la Constitution du 27 octobre 1946 qui a consacré deux régimes législatifs distincts, l'assimilation législative pour les départements d'Outre-mer et la spécialité législative pour les territoires d'Outre-mer. Cette dichotomie, simple en apparence, a été maintenue par la Constitution du 4 octobre 1958.

Dans le cadre européen, la France a œuvré pour un traitement spécifique aux Outre-mer. Les rédacteurs du traité de Rome se sont clairement inspirés du régime juridique du droit national français en choisissant d'intégrer pleinement dans le marché commun les DOM – devenus régions ultrapériphériques avec les Outre-mer espagnols et portugais – moyennant des adaptations à la marge, et d'autre part, d'écarter les TOM – devenus PTOM (Pays et territoires d'Outre-mer) – du champ des traités, tout en leur réservant un régime spécifique.

Le droit de l'Union européenne applicable aux Outre-mer a subi une mutation profonde due notamment à la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, tant pour les PTOM que les régions ultrapériphériques. Les récentes décisions du juge de l'Union tendent à consolider, voire sauvegarder les spécificités des régions ultrapériphériques et des PTOM, alors même qu'elles pouvaient avoir semblé remises en

cause par le passé, par des positions parfois ambiguës. La mise en œuvre du droit des Outre-mer, que ce soit au niveau national ou européen, a révélé la nécessité d'adopter une vision réaliste des rapports entre les entités infra-étatiques et les États dont elles relèvent. Cette vision devra laisser place à une prise en considération de la situation particulière des territoires ultramarins afin de gommer les tendances assimilationnistes improductives.

La place qu'occupent les collectivités ultramarines dans le droit français et dans celui de l'Union est indéniable ; mais elle reste néanmoins à clarifier afin qu'un véritable droit à la différence leur soit reconnu. Le présent colloque constitue l'occasion d'examiner attentivement ce qui pourrait être perçu comme une véritable reconnaissance non pas du droit d'Outre-mer, mais du droit DES Outre-mer, pour mieux mettre en évidence leur diversité. Cela d'autant plus que l'aspect évolutif du droit des Outre-mer permet d'adapter les rapports juridiques entre la France d'Europe et les collectivités ultramarines. Ce colloque intervient à l'heure où Mayotte, l'une des collectivités territoriales ayant contribué au développement du droit des Outre-mer, en raison de son utilisation en tant que « laboratoire juridique », célèbre le dixième anniversaire de l'application sur ce territoire du régime d'identité législative, tandis que les quatre vieilles colonies célèbrent quant à elles le 75<sup>e</sup> anniversaire de leur transformation en départements.

Le droit des Outre-mer a été un précurseur de l'évolution juridique qui accompagne le phénomène de globalisation dont les effets positifs mais aussi les effets négatifs sont apparus dans une lumière cruelle avec la crise du Covid-19.



# PROGRAMME

Jeudi 8 décembre 2022 - HÉMICYCLE YOUNOUSSA BAMANA 

POUR UN NOUVEAU DROIT FRANÇAIS DES OUTRE-MER DU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE

8h **Café d'accueil**

8h30 **Discours d'ouverture**

**Ben Issa OUSSENI**, Président du Conseil Départemental de Mayotte  
**Abal-Kassim CHEIK AHAMED**, Directeur du Centre universitaire de Mayotte  
Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer ou Ministre délégué chargé des Outre-mer ou son représentant

9h **Début des travaux**

**LA RECONNAISSANCE DES DIFFICULTÉS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT CONSTITUTIONNEL DES OUTRE-MER**

Séance présidée par  
Ferdinand MÉLIN-SOUCRAMANIEN,  
Professeur – Université de Bordeaux

**Propos introductif,**

Thomas M'SAÏDIÉ, *Maître de conférences HDR – CUFR de Mayotte*

9h20 **Les consultations des populations des Outre-mer,**

Dominique CUSTOS, *Professeure – Université de Caen Normandie*

**La limitation du droit du sol à Mayotte,**

Thomas M'SAÏDIÉ, *Maître de conférences HDR – CUFR de Mayotte*

10h **Questions/Réponses**

10h40 **Pause**

11h **La participation des Outre-mer à l'exercice des compétences de l'État,**

Gaëtan GIRARD RATRENAHARIMANGA,  
*Premier Conseiller, Tribunal Administratif de Melun*

**Assimilation et différenciation dans les politiques économiques et budgétaires,**

Anne-Sophie LAMBLIN-GOURDIN,  
*Maître de Conférences HDR – Université Bretagne SUD*

11h40 **Questions/Réponses**

12h **Pause déjeunatoire**

14h **Reprise des travaux**

**LE RENOUVELLEMENT NÉCESSAIRE DE LA RECONNAISSANCE DES OUTRE-MER DANS LA CONSTITUTION**

Séance présidée par  
Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA,  
Professeur – Université Toulouse 1 Capitole

**La Réunion à l'écart des évolutions statutaires ?**

Véronique BERTILE, *Maître de conférences – Université de Bordeaux*

14h20 **La réécriture des articles 73 et 74 de la Constitution,**

Ferdinand MÉLIN-SOUCRAMANIEN,  
Professeur – Université de Bordeaux

14h40 **Questions/Réponses**

15h **Pause**

15h20 **Le contrôle de constitutionnalité des « lois du Pays »,**

Marc JOYAU, *Professeur – Université de Nantes*

**Le nouveau statut constitutionnel de la Nouvelle-Calédonie : enjeux calédoniens et perspectives pour les Outre-mer ?**

Carine DAVID, *Professeure – Université des Antilles*

16h **Questions/Réponses**

16h20 **Fin de la première journée.**

**8h** Café d'accueil

**8h30** Début des travaux

### LA MISE EN ŒUVRE DÉLICATE DES TEXTES APPLICABLES AUX OUTRE-MER

Séance présidée par Loïc GRARD,  
Professeur – Université de Bordeaux

La solidarité des fonds européens à l'épreuve des spécificités des Outre-mer intégrés,

Hélène PONGERARD-PAYET, *Maître de Conférences HDR – Université de la Réunion*

La nouvelle décision d'association des PTOM,

Daniel DORMOY, *Professeur émérite – Université Paris-Saclay*

**9h20** Questions/Réponses

**9h40** Pause

**10h** La portée pratique de la jurisprudence dite « Mayotte »,

Jacques ZILLER, *Professeur Émérite – Université de Pavie (Italie)*

L'exploitation des politiques européennes par les régions ultrapériphériques,

Justin DANIEL, *Professeur – Université des Antilles*

La prise en compte de la situation structurelle, sociale et économique particulière des régions ultrapériphériques,

Isabelle VESTRIS, *Maître de conférences – Université des Antilles*

Les DROM face aux exigences européennes et aux réalités hors normes,

Patrick LINGIBÉ, *Avocat spécialiste en droit public – Expert notamment auprès de l'ACCDOM – Vice-président de la Conférence des Bâtonniers – Président de la délégation Outre-mer de la Conférence des Bâtonniers de France*

**11h40** Questions/Réponses

**12h** Pause déjeunatoire

**14h** Reprise des travaux

### LA CLARIFICATION UTILE DE LA PLACE DES OUTRE-MER DANS LE DROIT EUROPÉEN

Séance présidée par Daniel DORMOY,  
Professeur émérite – Université Paris-Saclay

La coopération transfrontalière entre les régions ultra-périphériques et les pays voisins,

Karine GALY, *Maître de conférences – Université des Antilles*

Les Outre-mer dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme,

Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, *Professeur – Université de Toulouse 1 Capitole*

**14h40** Questions/Réponses

**15h** L'action extérieure des Outre-mer,

Didier BLANC, *Professeur – Université de Toulouse 1 Capitole*

**15h20** Conclusions générales,

Loïc GRARD, *Professeur – Université de Bordeaux*

**15h40** Questions/Réponses

**16h** Fin des travaux.